

Article 1er de l'arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent »

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Article 1er de l'arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent »

Dans le cadre d'une sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est institué une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS), pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.